



Plaine de Villefagnan

Lettre d'information du site Natura 2000 n°FR5412021

N°2
2023



© L. Person - LPO

La LPO et le site Natura 2000 Plaine de Villefagnan



Ædicnème criard © R. Chisson
L'œdicnème criard est un oiseau
emblématique des plaines charentaises.

En mai 2019, la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) a été missionnée par l'État pour succéder à la Chambre d'agriculture de la Charente dans l'animation du site Natura 2000 de la plaine de Villefagnan. La LPO est impliquée depuis de nombreuses années dans la démarche Natura 2000. En Charente, elle anime huit de ces sites désignés pour les habitats naturels ou les espèces d'intérêt européen qu'ils abritent. Sur la plaine de Villefagnan, les actions se poursuivent dans la concertation avec l'ensemble des partenaires : la Chambre d'agriculture, les agriculteurs, l'association Charente Nature...

La plaine de Villefagnan a été classée zone de protection spéciale (ZPS) car elle accueille dix-neuf espèces d'oiseaux rares et menacées à l'échelle de l'Europe. Dix d'entre elles se reproduisent régulièrement sur le site. Pour assurer leur préservation, la LPO et Charente Nature œuvrent aux côtés des acteurs du territoire : des agriculteurs s'engagent pour créer ou maintenir des espaces favorables à ces espèces et participent à la protection des nichées.

Louis Person
Animateur du site Natura 2000



**Agir pour
la biodiversité**

Quatre espèces emblématiques

La plaine de Villefagnan héberge quatre espèces d'oiseaux vulnérables qui mobilisent des actions de conservation particulières : l'outarde canepetière, l'œdicnème criard, le busard cendré et le busard Saint-Martin.



Femelle d'outarde canepetière © A. Boullah

L'outarde canepetière

est un des derniers oiseaux de grande taille de nos plaines. Si la femelle est discrète et se camoufle dans les hautes herbes, le mâle lorsqu'il parade, de mi-avril à fin juin, cherche la visibilité. Il arbore alors un grand collier noir et blanc. Son chant « prrttt » s'entend à près d'un kilomètre et lui a valu le nom de « canepetière » (cane qui pète).

Le Poitou-Charentes accueille la dernière population migratrice d'outardes canepetières européennes.

Originaires des steppes, qui ont presque totalement disparu, l'outarde a trouvé dans nos plaines céréalières un habitat de substitution. Présente de mars à octobre, elle fait son nid entre mai et fin juillet, au sol, dans des parcelles herbacées (jachère, champs de luzerne...) éloignées des zones bâties et boisées.

À l'automne, avant de partir en migration vers la péninsule Ibérique, les outardes forment des rassemblements pouvant atteindre plusieurs dizaines d'individus.

L'œdicnème criard

est reconnaissable à son œil jaune et à son plumage brun, tacheté et rayé, qui le rend presque invisible sur les terrains caillouteux et les terres nues qu'il fréquente. Son chant « couurli », très roulé, résonne la nuit et lui a valu le surnom de « courlis de terre ».

La plaine de Villefagnan est très favorable pour la reproduction de l'œdicnème criard.

Lui aussi originaire des steppes, l'œdicnème fréquente aujourd'hui nos plaines agricoles et s'y reproduit de mars à septembre. Il niche au sol dans les champs caillouteux ou à la végétation basse (jachère, cultures de printemps : maïs, tournesol...).

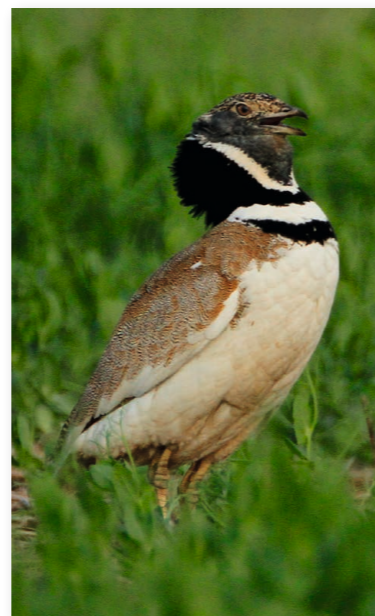
Il est migrateur partiel dans nos régions, c'est-à-dire qu'une partie des individus seulement partent hiverner en Espagne. De septembre à novembre, après la reproduction, les œdicnèmes forment des rassemblements pouvant dépasser la centaine d'individus.



œdicnème criard © J.-L. Pinaud



Nid d'œdicnème criard © C. Dépré



Mâle d'outarde canepetière © G. Renaud

Le busard cendré et le busard Saint-Martin

sont deux espèces de rapaces très semblables. Les mâles présentent un plumage gris, avec la pointe des ailes noire, tandis que les femelles sont brunes, tachetées avec un croupion blanc. Légèrement plus fin et léger, le busard cendré passe l'hiver au sud du Sahara et n'est visible en France que d'avril à début septembre, alors que le busard Saint-Martin reste toute l'année dans nos contrées.

La disparition de leurs habitats de prédilection, des milieux ouverts comme les steppes ou les landes, a forcé ces oiseaux à s'adapter. Ils ont trouvé refuge dans nos plaines céréalières qui leur fournissent la nourriture et le gîte. Ils nichent au sol dans les champs de blé ou d'orge, hauts et denses, qui les dissimulent des prédateurs.

Grands consommateurs de petits rongeurs qu'ils chassent sur les bords de champs et de parcelles herbacées, les busards sont de précieux alliés pour les agriculteurs : ils consomment environ 1 000 campagnols par couple et par an !



Mâle de busard cendré © A. Boullah



Femelle de busard Saint-Martin © A. Boullah

Des oiseaux menacés par les activités agricoles



Moisson © V. Boutifard

De la ponte des œufs à l'envol des jeunes, ces oiseaux qui nichent au sol sont très vulnérables.

Œufs, poussins et parfois adultes sont incapables d'échapper aux machines et peuvent être tués lors de travaux agricoles. En effet, jusqu'à 90 % des jeunes busards cendrés ne savent pas encore voler lorsque commencent les moissons des céréales. Le repérage des nids et la mise en place d'une protection sont donc des actions essentielles au maintien de ces espèces dans nos plaines.



Poussins de busard Saint-Martin © A. Boullah

Protégeons ensemble les nichées des oiseaux de plaine

Sur le site Natura 2000 Plaine de Villefagnan, l'association Charente Nature et la LPO se mobilisent pour le suivi et la protection des oiseaux de plaine.

Protéger les œdicnèmes...

Dès le mois d'avril, des actions sont mises en place en faveur de l'œdicnème criard. Ce nicheur précoce pond souvent dès la fin mars, et est donc exposé au passage de matériels agricoles qui préparent la terre aux semis des cultures de printemps. Ensuite, le désherbage mécanique par hersage ou binage constitue une menace pour les œufs et les poussins qui ne volent pas. La protection est simple et peu contraignante. Avec l'accord de l'agriculteur, on dispose deux piquets de part et d'autre du nid, dans le sens du semis, pour signaler l'emplacement du nid à l'agriculteur qui relèvera son matériel à cet endroit lors des travaux agricoles.

En 2022, 21 nids d'œdicnèmes ont été découverts et 17 ont nécessité une protection. Vingt-deux poussins ont ainsi été observés.

... et les busards

Les nichées de busard Saint-Martin et de busard cendré sont localisées grâce à l'observation d'indices de reproduction, par exemple un mâle qui apporte des proies à une femelle. La période critique pour ces espèces commence à partir des premières moissons, vers la mi-juin. Pour prévenir les destructions involontaires, Charente Nature localise les nids de busards puis, avec l'accord de l'agriculteur concerné, installe une cage de protection grillagée de 2x2 mètres qui sera contournée lors de la moisson. Ce dispositif permet également de protéger les jeunes des potentiels prédateurs terrestres, notamment après la récolte, quand le nid se trouve complètement à découvert.

En 2022, aucun nid de busard n'a été protégé. En 2021, deux nids avaient été protégés et trois jeunes avaient pris leur envol.

Sur les 9 500 hectares que compte la ZPS Plaine de Villefagnan, il est difficile de localiser tous les nids.

Chaque nichée protégée augmente les chances d'un maintien durable de ces espèces dans nos plaines.

Salariés et bénévoles en action près d'un nid de busard protégé © M. Dorfiac



Vous souhaitez vous former à la reconnaissance des oiseaux de plaines et participer activement à leur protection ?

Rejoignez notre équipe de bénévoles lors de nos journées de prospection. Contactez-nous !

Manon Billard (Charente Nature) : 06 29 47 35 72

Louis Person (animateur Natura 2000 - LPO) : 07 86 31 67 67

Des plaquettes d'information sur la protection des nichées d'œdicnèmes criards et des busards sont à retrouver sur le site internet de la LPO Poitou-Charentes :

poitou-charentes.lpo.fr > Publications > Plaquettes et lettres thématiques

QUI CONTACTER ?

Louis PERSON - LPO Poitou-Charentes

Animateur local chargé du suivi et de la mise en œuvre du document d'objectifs

25 rue Victor-Grignard

86000 Poitiers

Tél : 07 86 31 67 67

@ : louis.person@lpo.fr



Pour en savoir plus sur le site Natura 2000 Plaine de Villefagnan et suivre ses actualités :

<http://plainedevillefagnan.n2000.fr>



Agir pour la biodiversité

Directrice de publication : Céline GRACIEUX

Maquette : Antoine BARRAUD / Réalisation : LPO Poitou-Charentes 2023

Imprimé par nos soins sur papier issu de forêts gérées durablement

Ce document est élaboré par la LPO Poitou-Charentes dans le cadre de sa mission déléguée de l'État comme structure animatrice du Docob N2000 du site « Plaine de Villefagnan », sous l'autorité du Préfet de Charente.